



Le CANNET agit contre le bruit

Les nuisances sonores dans l'environnement, un des volets de l'agenda 21 du Cannet, ont fait l'objet en 2011 de l'élaboration d'une Carte de Bruit Stratégique (CBS). Désormais, la Ville met en place un plan d'attaque ciblé.

La carte de bruit stratégique du Cannet a permis de repérer les voies les plus bruyantes et un plan antibruit a rapidement été décidé par la Ville qui a signé en mars dernier un partenariat de 2 ans avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie) permettant l'attribution de subventions pour effectuer les travaux acoustiques. L'objectif: diminuer de 5 décibels le bruit à l'intérieur des logements dont le permis de construire est antérieur à octobre 1978. À la mi-mai, des sonomètres ont été mis en place le long des voies concernées, véritables témoins de « l'inconfort » des riverains, ils permettront, par ailleurs, de vérifier l'efficacité des mesures prises.

La boulevard Sadi Carnot est la voie la plus bruyante. La première action a consisté à mettre en place sur la chaussée un revêtement acoustique. Ces travaux effectués de la mi-mai à la mi-juin concernent deux zones: la première de 4700 m² entre le rond-point de Grande- Bretagne et l'intersection avec le Campon, la seconde de 5200 m² entre le boulevard Paul Doumer et la rue de Liège. Cette opération s'est accompagnée de la mise aux normes « Personne à mobilité réduite » des trottoirs au niveau des passages piétons.

La seconde action a consisté à recenser les propriétaires dont les logements sont inconfortables acoustiquement

parlant. Un questionnaire a été distribué à cet effet et un espace Info Bruit installé pour les informer des possibilités de subventions conjointes de l'ADEME, l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et de la Ville. Les dossiers éligibles aux subventions de l'ADEME et de la municipalité sont en cours de constitution. Ils donneront prochainement lieu à un diagnostic effectué par un bureau d'étude accompagné de représentants de la mairie, avant propositions d'aménagements. Les travaux d'insonorisation peuvent aller de la simple pose d'un double vitrage au ravalement de la façade.



LE CANNET
COTE D'AZUR

Un bilan financier évaluant dépenses, subventions possibles et déductions fiscales accordées vient compléter cette analyse.

Selon les cas de figures, les subventions varieront de 20 à 90 % du plafond fixé à 1829 euros par pièce principale située en façade. Ce montant peut être majoré à 100 % d'un plafond élevé à 1982 euros pour les revenus très modestes. Les travaux seront réalisés dès lors que toutes les parties seront d'accord et la subvention attribuée à réception, laquelle donnera également lieu à une vérification du gain acoustique recherché.

Pour en savoir plus sur les aides financières de l'ADEME:

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1 & cid = 96 & m = 3 & catid = 24025>

